



## **Comité permanent des finances de la Chambre des communes**

### **Consultations prébudgétaires 2017**

Ce mémoire est présenté par : **l'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD)**

#### **Résumé**

L'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD) vise l'innovation, la création d'emplois et la croissance économique du Canada. En outre, l'ACHD souhaite avant tout favoriser l'amélioration et l'optimisation de la prestation des soins bucco-dentaires grâce à des initiatives et des programmes plus efficaces et durables. La santé bucco-dentaire est essentielle à l'état de santé global et, en fin de compte, elle a une incidence directe sur la productivité et l'emploi. Pour atteindre ce but, l'ACHD estime que tous les Canadiens doivent avoir accès à des services d'hygiène bucco-dentaire, grâce à la mise en œuvre de solutions innovatrices, surtout pour les personnes les plus vulnérables.

Les hygiénistes dentaires, qui constituent la sixième plus grande profession réglementée au Canada (plus de 28 000 fournisseurs de soins), sont des professionnels des soins bucco-dentaires qui sont spécialisés en promotion de la santé et en prévention des maladies. Au cours des six dernières années, la profession d'hygiéniste dentaire a connu une hausse de 30 % du nombre d'emplois. Toutefois, le nombre d'hygiénistes dentaires est plutôt bas dans les régions rurales et les collectivités éloignées, où leurs services et leurs traitements seraient très utiles.

Cette présentation est axée sur les piliers clés décrits par le Comité permanent des finances et précise, pour chaque problème, des propositions fondées sur le principe voulant que les résultats pour la santé favorisent des améliorations sur les plans de l'économie et de la santé.

Tout d'abord, afin d'aider les Canadiens en général, mais aussi afin de prendre en compte les collectivités rurales et éloignées, nous proposons d'améliorer l'accès aux soins bucco-dentaires pour les Autochtones et les personnes âgées en augmentant la mobilité des hygiénistes dentaires. Les Autochtones doivent souvent composer avec des problèmes de distance qui les empêchent de se prévaloir des soins bucco-dentaires dont

ils ont besoin. Cette situation a entraîné des taux anormalement élevés de maladies bucco-dentaires qui peuvent en bonne partie être évitées et des coûts très élevés pour le traitement de maladies non traitées qui deviennent des urgences médicales. Nous recommandons d'offrir aux hygiénistes dentaires les programmes de radiation de la dette des étudiants qui sont offerts aux médecins et aux infirmières qui travaillent dans des collectivités rurales et éloignées.

Les personnes âgées et les handicapés ont souvent des problèmes de mobilité, particulièrement celles qui reçoivent des soins de longue durée, et ainsi elles n'ont pas accès à des soins bucco-dentaires. Nous proposons de faire en sorte que les hygiénistes dentaires puissent offrir leurs services à l'endroit où se trouvent les gens, plutôt que de demander aux gens de se rendre à un établissement de service, grâce à l'utilisation de technologies médicales innovatrices, notamment les appareils de radiographie portatifs. Les normes de soins indiquent que les radiographies permettent de disposer de renseignements cruciaux pour l'évaluation et le diagnostic des maladies bucco-dentaires. L'utilisation de ces appareils portatifs dans les installations de soins de longue durée faciliterait l'offre de soins au lit du patient, sans avoir à transférer ce dernier.

Les hygiénistes dentaires sont très préoccupés par les coûts considérables de transport et de soins de santé que le gouvernement fédéral doit supporter dans les cas où la distance pose un problème pour l'offre de soins. Nous estimons que la méthode la plus responsable et la plus équitable pour remédier à la situation consiste à donner les soins à l'endroit où se trouvent les gens, plutôt qu'à leur demander de se rendre à l'établissement qui offre ces services. L'ACHD incite fortement le Comité permanent des finances à envisager des politiques qui entraîneraient une plus grande collaboration et une intégration des services dans toutes les provinces et tous les secteurs, en favorisant un leadership fédéral en matière de santé bucco-dentaire. Ce changement garantirait une meilleure cohérence quant aux résultats et permettrait aux gouvernements de mettre l'accent sur la prévention, afin de diminuer les dépenses et de favoriser les investissements.

### **L'importance du leadership fédéral en matière de santé bucco-dentaire**

Les communautés en santé sont productives. Les maladies bucco-dentaires sont souvent chroniques et douloureuses et elles peuvent causer une défiguration. Elles peuvent nuire à l'alimentation, au sommeil et à la croissance et, si elles ne sont pas traitées, elles peuvent compromettre l'état général de santé. Tous ces facteurs peuvent causer un énorme fardeau social et économique pour les Canadiens. Une mauvaise santé bucco-dentaire peut nuire à la recherche d'emploi, à la productivité au travail et à la concentration à l'école.

Par exemple, on estime que 40 millions d'heures sont consacrées, chaque année, aux examens et aux traitements dentaires en lien avec des problèmes de santé bucco-dentaire. Les ressources financières et le temps requis pour traiter une maladie bucco-dentaire évitable peuvent être considérables. En effet, sur le plan de la productivité au travail, 4,15 millions de jours de travail et 2,2 millions de jours d'école sont perdus chaque année au Canada en raison de rendez-vous chez le dentiste ou de congés pour des raisons dentaires. Une bonne partie de cette baisse de la productivité pourrait être évitée si on utilisait les fonds actuellement versés pour financer des services d'hygiène dentaire préventifs et rentables qui optimiseraient les résultats pour la santé et le travail des ressources humaines en soins de santé, pour les gens qui ont le plus besoin de soins.

Les enfants qui souffrent de problèmes de santé bucco-dentaire ont plus de difficulté à fréquenter l'école et, en outre, leurs parents et les fournisseurs de soins subissent les conséquences de cette situation, car ils peuvent devoir s'absenter de leur travail pour les accompagner jusqu'à l'établissement de soins. Chaque année, les chirurgies de jour effectuées pour traiter des caries d'enfants de moins de six ans coûtent 21,2 millions \$ au Canada. Ce montant ne comprend pas les coûts élevés du transport de ces enfants à l'extérieur de leur collectivité ou encore les longs délais d'attente pour avoir un rendez-vous en vue de soins aigus. Les Autochtones et les résidents des collectivités rurales et éloignées sont malheureusement très nombreux à cet égard. Les dernières statistiques révèlent que les Autochtones du Canada constituent le groupe le plus jeune et dont la croissance est la plus rapide au Canada, ce qui souligne la nécessité d'adopter des méthodes préventives et rentables en matière de soins donnés à ces collectivités à risque.

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, les gens de 65 ans et plus sont plus nombreux que ceux de moins de 15 ans. La croissance du nombre de personnes âgées entraîne une augmentation des besoins en matière de santé et de santé bucco-dentaire. Le gouvernement s'est engagé à investir des fonds afin de faire croître l'économie et de renforcer le régime universel de soins de santé financé à même les fonds publics; les soins à domicile ont pour but de prendre en compte les nouveaux problèmes et de répondre aux besoins des Canadiens. De nombreuses personnes âgées, surtout celles qui se trouvent dans des établissements de soins de longue durée, ont des problèmes de mobilité qui doivent être réglés par l'offre de services plus facilement disponibles et à l'aide de règlements souples. Les politiques publiques doivent être adaptées et correspondre aux besoins des Canadiens par le recours à des méthodes de prestation de soins nouveau genre qui n'oblige pas les patients à se déplacer. Cette façon de faire est très importante

pour les Autochtones et les personnes qui habitent des collectivités rurales et éloignées où la distance est le principal obstacle à l'accès aux soins.

Les chefs de file de la santé du Canada mentionnent l'importance du leadership du gouvernement fédéral pour garantir une structure de gouvernance qui facilite la coordination des soins et la planification entre les secteurs et dans les diverses régions, y compris les soins à domicile et la santé publique. Il s'agit d'assurer une meilleure intégration des fournisseurs de soins bucco-dentaires et de leurs services dans le continuum des soins, afin d'améliorer l'efficacité et la valeur pour tous les Canadiens. Les décideurs se butent au problème de l'offre de soins efficaces au moment opportun qui respectent le budget prévu, mais il est possible, à bien des égards, d'améliorer le rendement en optimisant les ressources. En appuyant les programmes qui visent la promotion de la santé bucco-dentaire, la collaboration et le leadership gouvernemental, et en investissant dans ces programmes, le gouvernement fédéral pourrait réduire considérablement les coûts actuels du traitement et du transport, et ainsi diminuer la charge des contribuables.

### **Attirer et conserver les hygiénistes dentaires dans les collectivités rurales et éloignées**

De nombreuses possibilités d'emploi sont offertes aux hygiénistes dentaires dans les régions rurales, éloignées et nordiques du pays, surtout dans les collectivités autochtones. Le Canada dispose d'hygiénistes dentaires qualifiés et motivés qui peuvent répondre à ce besoin. Si des services d'hygiène bucco-dentaire étaient offerts dans ces collectivités, les besoins seraient comblés plus efficacement, les coûts ultérieurs des traitements coûteux et invasifs (qui exigent souvent de se rendre dans un centre urbain) seraient considérablement moindres et ces collectivités seraient plus intéressantes pour de nouveaux résidents et les entreprises en raison d'un meilleur accès à des soins de santé bucco-dentaire.

Le gouvernement fédéral a pris des mesures afin d'attirer et de conserver d'autres professionnels de la santé dans ces collectivités, mais il n'a pas prévu de programmes semblables pour les hygiénistes dentaires. Les médecins, les infirmières praticiennes et les infirmières peuvent faire radier une partie de leur prêt étudiant par le gouvernement du Canada, ce qui les incite à travailler dans des collectivités mal desservies. L'ACHD recommande l'offre du programme de radiation de dette aux hygiénistes dentaires. Le gouvernement doit également envisager l'offre de subventions et de bourses en échange d'un engagement de travail de trois ou quatre ans, d'incitatifs monétaires ou d'un revenu minimal garanti, ou de crédits d'impôt à ceux et celles qui acceptent de travailler dans des régions éloignées. Ces incitatifs

encourageraient les hygiénistes dentaires récemment diplômés à déménager à un endroit où leurs compétences font l'objet d'une forte demande.

Les dépenses seraient alors réduites, les résultats pour la santé seraient meilleurs et les possibilités d'emploi seraient optimisées grâce à une prestation innovatrice et rentable des services offerts par les hygiénistes dentaires, qui pourraient ainsi donner les soins bucco-dentaires préventifs et thérapeutiques dont tous les Canadiens ont besoin.

### **Utilisation d'appareils de radiographie pour les services de santé mobiles**

L'ACHD comprend les problèmes de l'offre de services et de programmes dans les régions rurales et aux personnes qui ont des besoins spéciaux. Toutefois, ces aspects uniques permettent d'améliorer la prestation de services et de favoriser un système plus rentable et durable. L'innovation et la technologie changent la prestation des soins de santé, ce qui peut aplanir les obstacles liés à l'accès aux soins pour les personnes vulnérables qui vivent dans des collectivités rurales et mal desservies. La télémédecine et la télédentisterie sont des types de prestation de services novateurs qui font notamment appel à la vidéo directe, à l'imagerie numérique et à de grandes quantités de données qui peuvent être transmises et archivées. Les hygiénistes dentaires sont à l'avant-plan de l'intégration des progrès novateurs et technologiques, notamment les caméras intrabuccales et les appareils d'examen avec lampe fluorescente, afin de favoriser un accès rapide à des soins de qualité pour tous les Canadiens, surtout ceux et celles qui sont confinés à la maison ou qui sont hospitalisés.

La vente, la location et l'importation d'appareils de radiologie dentaire sont régies par la loi fédérale, tandis que les provinces et les territoires, par l'intermédiaire de leurs lois, sont responsables de l'installation et de l'utilisation sûres du matériel de radiographie, ainsi que des protocoles et des exigences en matière de sécurité pour les opérateurs de ce matériel. Dans d'autres pays, les appareils portatifs de radiologie dentaire se sont avérés très utiles pour améliorer l'accès aux soins par les patients qui ont des besoins spéciaux, les enfants, les personnes âgées et les personnes qui ont de la difficulté à se rendre aux cabinets dentaires. En outre, de nombreuses études cliniques ont démontré leur sécurité : obtention de résultats, dose de rayons X moindre et normes de fabrication rigoureuses. De plus, ils améliorent l'efficacité et les reprises d'image sont moins fréquentes et il n'est plus nécessaire d'utiliser des produits chimiques, comme c'est le cas pour le matériel de radiographie traditionnel. Ainsi, ces appareils manuels sont non seulement sûrs et efficaces, mais ils sont aussi plus écologiques que les appareils de radiographie traditionnels. Toutefois, l'utilisation de ces appareils innovateurs et efficaces n'est pas autorisée au Canada en raison [Loi sur les dispositifs émettant des radiations \(LDED\)](#) et le [Code de sécurité 30](#). Plus particulièrement, ces règlements

précisent que le commutateur d'irradiation doit être en place afin que l'opérateur puisse se tenir à au moins trois mètres de la source de rayons X. Ainsi, il n'est pas possible d'utiliser des appareils de radiographie manuels.

Les personnes qui ont besoin de beaucoup de soins bucco-dentaires seraient très avantagées si Santé Canada approuvait les appareils de radiographie *manuels*. L'ACHD est enchantée des modifications proposées par le gouvernement fédéral aux règlements de la LDED, et elle les appuie sans réserve. Si ces modifications étaient adoptées, elles permettraient l'utilisation de matériel de radiographie manuel. En plus de rehausser les exigences quant à la sécurité radiologique, conformément aux normes internationales (Commission électronique internationale (CEI), 2012), les modifications proposées offriraient des avantages économiques pour le Canada. Par exemple, presque tout le matériel de radiographie dentaire est fabriqué à l'extérieur du Canada et respecte les normes de la CEI. Actuellement, les fabricants doivent modifier leurs produits s'ils souhaitent exporter ou vendre des appareils au Canada et cet obstacle technique entraîne des coûts supplémentaires que les consommateurs devraient peut-être supporter. En faisant concorder les règlements de la LDED avec les normes actuelles de la CEI, les modifications proposées réduiraient l'obstacle technique pour les fabricants, les importateurs et les distributeurs qui, actuellement, ne vendent ou n'importent pas ces produits au Canada.

La meilleure façon de procéder pour améliorer l'état de santé global et le bien-être des Canadiens, tout en réduisant les coûts pour le gouvernement fédéral, consiste à accorder la priorité à l'innovation et à la prévention. L'apport d'améliorations aux soins bucco-dentaires améliore la productivité de la main-d'œuvre ainsi que la santé des Canadiens. Les dépenses gouvernementales peuvent être réduites, les résultats pour la santé peuvent être améliorés et les possibilités d'emploi peuvent être optimisées par l'adoption des recommandations de l'ACHD liées à la rentabilité.